



## **REGLEMENT ACQUISITION D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE INDIVIDUEL A TARIF REDUIT**

### **Préambule**

Dans le cadre de sa politique de développement durable et dans l'objectif de promouvoir la récupération de l'eau de pluie destinée à l'activité de jardinage, la Ville de Saint-Avold vous propose d'acquérir un récupérateur d'eau de pluie individuel, à tarif réduit (participation de la ville à hauteur d'environ 50%)

### **Statut du demandeur**

Le demandeur ne peut être qu'un particulier ou un syndicat de copropriétaires de Saint-Avold, utilisant le récupérateur d'eau à titre individuel ou pédagogique.

### **Conditions d'octroi**

Le demandeur doit être domicilié en pavillon individuel avec jardin ou un espace vert sur le territoire de la commune Saint-Avold et utiliser le récupérateur d'eau sur le territoire de la commune de Saint-Avold. Il s'engage à respecter ces conditions en signant une déclaration sur l'honneur sur le formulaire d'acquisition du récupérateur d'eau de pluie.

L'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie est limitée à un par foyer.

Toute personne ne respectant pas les conditions d'octroi de subventions ci énoncées se verra dans l'obligation de rembourser le montant correspondant à l'aide octroyée par la Ville de Saint-Avold.

### **Pièces à remplir par le demandeur**

Le demandeur devra renseigner le formulaire d'acquisition d'un récupérateur d'eau individuel disponible au service Environnement ainsi que sur le site Internet de la Ville de Saint-Avold (tout formulaire incomplet ou inexact entraîne le refus de l'octroi du récupérateur d'eau)

Ce formulaire renseigné et signé devra parvenir au Service Environnement (bureau104) pour traitement et livraison par les ateliers municipaux.

## **Caractéristiques des récupérateurs d'eau de pluie**

- cylindrique
- réalisé en plastique
- convient pour l'arrosage du jardin
- non enterré
- accessoires : robinet, couvercle, socle et collecteur
- 2 modèles au choix :
  - Contenance de 310 L (diamètre 816 mm et hauteur 800 mm sans socle)
  - 510 L (diamètre 936 mm et hauteur 1025 mm sans socle)



## **Renouvellement de la demande**

Dans la mesure où la ville réitère une opération similaire, un demandeur peut renouveler son achat cinq ans après l'octroi du premier récupérateur d'eau de pluie.

## **Divers**

Le service environnement est chargé de résoudre, selon les règles de l'équité, toute contestation qui pourrait survenir de l'application du présent règlement.

L'application du présent règlement est subordonnée à l'approbation, du crédit inscrit chaque année, à cet effet, au budget communal.

Adopté par le Conseil municipal le 17 juillet 2008.

Cette opération est valable pour l'année 2008 dans la limite des stocks disponibles.

La Ville se réserve le droit d'interrompre à tout moment cette opération ou changer les modalités d'acquisition.

Saint-Avoid le 22 juillet 2008,

Pour Le Député Maire,  
L'Adjoint Délégué

R. STEINER



**FORMULAIRE  
ACQUISITION D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE INDIVIDUEL A  
TARIF REDUIT**

Tout formulaire incomplet, illisible ou erroné entraînera un rejet de la demande

**Coordonnées du demandeur :**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

**2 modèles de récupérateurs d'eau de pluie :**

- 310 L      pour un tarif de : 23,00 € TTC  
Ou       510 L      pour un tarif de : 33,00 € TTC

**Emplacement du récupérateur d'eau :**

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Contrat d'engagement.**

Je m'engage à avoir pris connaissance du règlement concernant l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie et à l'utiliser à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Fait à

Le

Lu et approuvé

Signature

*Le dossier doit être envoyé ou déposé au Service Environnement de la Ville de Saint-Avold,  
36 Boulevard de Lorraine, BP 10019, 57501 SAINT-AVOLD Cedex.*